

ARRÊTÉ N° 23 05 11

PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL À Madame Noëlle DYOT-GÉRARDIN, Conseillère Municipale

Le Maire de la commune de La Trinité,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.
- Vu le procès-verbal des élections municipales et communautaires du 15 Mars 2020,
- Vu les procès-verbaux de l'élection de la municipalité du 28 mai 2020,
- Considérant qu'aucun des adjoints ne peut le **samedi 20 mai 2023 à 14 heures** remplir les fonctions qui leur ont été déléguées,
- Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

A R R Ê T O N S

Article 1: Madame Noëlle DYOT-GÉRARDIN, Conseillère Municipale est déléguée dans les fonctions d'Officier d'État Civil pour célébrer le mariage de **Richard, René, Jacques POT & Amel MAADI** qui aura lieu le **samedi 20 mai 2023 à 14 heures** en l'Hôtel de Ville.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, ampliation en sera adressée à Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de NICE et notification sera faite à l'intéressé(e).

Fait à La Trinité, le
Ladislav POLSKI,
Maire de La Trinité,
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur.

16 MAI 2023

Madame Noëlle DYOT-GÉRARDIN
Notifié le,.....

